



Distr.
GENERALE
S/7611/Add.1
13 décembre 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'OPERATION
DES NATIONS UNIES A CHYPRE

Additif

1. Depuis la publication de mon rapport sur l'Opération des Nations Unies à Chypre pour la période allant du 11 juin au 5 décembre 1966 (S/7611 et Corr.1), le Gouvernement chypriote, comme indiqué au paragraphe 3 ci-dessous, a donné confirmation à la Force des Nations Unies qu'il a importé une certaine quantité d'armes, qu'il se propose de distribuer à la police chypriote, dont les effectifs, a-t-on récemment annoncé, passeraient de 2 000 à 2 300 hommes (voir S/7611, par. 27).
2. La Force des Nations Unies n'a pas de renseignements précis quant au type d'armes importé par le Gouvernement chypriote; elle sait seulement que la livraison a porté sur 1 000 fusils et 1 000 mitraillettes qui serviront à équiper les 300 nouvelles recrues de la police chypriote et aussi à remplacer les armes anciennes actuellement utilisées par la police.
3. Comme je l'ai souligné précédemment à l'intention du Conseil de sécurité (S/5764, par. 21; S/5950, par. 37), la Force des Nations Unies considère avec inquiétude, à cause de ses conséquences sur l'exercice de son mandat, toute introduction à Chypre d'armes et d'autres équipements militaires. Mon représentant spécial à Chypre ainsi que le Commandant de la Force ont été informés le 10 décembre 1966 par le président Makarios que les nouvelles armes qui avaient été importées de Tchécoslovaquie étaient pour le moment entreposées dans leurs caisses - qui n'avaient pas été ouvertes - sous le contrôle du Gouvernement chypriote, mais qu'elles ne seraient pas distribuées à la police chypriote d'ici deux mois, en attendant qu'on ait recruté et formé le personnel supplémentaire. Le Président a indiqué par ailleurs qu'un nouvel envoi comprenant 20 voitures blindées était attendu, mais il a souligné que tous les nouveaux équipements seraient utilisés par la police chypriote exclusivement dans l'exercice de ses fonctions normales.

4. Le 12 décembre, l'ambassade de Turquie à Chypre a communiqué à la Force des Nations Unies copie d'un aide-mémoire qu'elle avait adressé au Gouvernement chypriote le même jour pour protester contre la récente importation d'armes.

5. Le 13 décembre, mon représentant spécial m'a informé qu'à la requête de la Force des Nations Unies le président Makarios avait accepté de soumettre à l'inspection du Commandant de la Force les caisses non ouvertes mentionnées au paragraphe 3 ci-dessus. Mon représentant spécial a signalé que des dispositions étaient prises pour que l'inspection envisagée ait lieu au plus tôt.